

Périodiques non canadiens

Or, madame le président, pour toutes les raisons que je viens d'énumérer, je crois sérieusement qu'il est de mon devoir de m'opposer à l'adoption de ce projet de loi. C'est pour cette raison que lorsque viendra le moment du vote, je prendrai une position bien nette, sans amertume envers qui que ce soit, mais étant totalement libre et responsable. Je devrai m'opposer à l'adoption de ce projet de loi parce qu'il vient à l'encontre d'autres lois qui ont été adoptées et qui semblaient excellentes au cours des années 1965 et 1971 et si elles l'étaient à ce moment-là, elles le sont encore en 1976. Je voterai donc contre le bill C-58 au stade de la 3^e lecture.

● (1730)

[Traduction]

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'interviens dans le débat en troisième lecture avec un esprit rendu quelque peu perplexe par certaines des observations entendues cet après-midi. Depuis le dernier débat sur le sujet, nous avons eu droit à une lettre du secrétaire d'État (M. Faulkner) et à la réponse qu'y a donnée l'édition canadienne de *Time*. Un article intéressant a également été publié sous la rubrique «Citizen Forum» du numéro d'aujourd'hui du *Citizen* d'Ottawa, et nous vaut des questions intéressantes au sujet du débat en cours aujourd'hui.

J'ai écouté avec intérêt l'intervention du député de Spadina (M. Stollery) qui nous a fait un exposé sur la différence entre un magazine et un digest. Je suppose que nous devrions tous lui savoir gré d'avoir tenté d'établir cette distinction plutôt subtile, sauf que la plupart d'entre nous l'avaient comprise clairement il y a bon nombre de semaines. Il semblerait que les deux seuls députés à ne pas l'avoir comprise clairement soient le secrétaire d'État et le ministre du Revenu national (M. Cullen).

On ne pouvait s'empêcher de se demander, en écoutant l'explication du député de Spadina, pourquoi il n'avait pas il y a quelques mois ou un an tiré le secrétaire d'État par la manche pour lui donner l'explication qu'il nous a exposée cet après-midi, car je suis persuadé que bien des gens se sont demandé pourquoi ces deux publications ont été si longtemps considérées ensemble. Le député a déclaré qu'il n'existait qu'un point commun entre elles, mais il n'a pas réussi à identifier leur véritable point commun, qui réside simplement dans le fait qu'elles ont été réunies ensemble dans le bill à l'étude depuis le début. C'est pourquoi *Reader's Digest* et *Time* ont passé pour être la même chose aux yeux de certains.

L'auteur de l'article paru sous la rubrique «Citizen Forum», M. Horwood, soutient qu'il y a quelque chose d'absurde dans tout cela. Voici ce qu'il écrit:

L'absurdité est assez évidente; mais elle devient cruellement manifeste quand le gouvernement se croit obligé d'exprimer ces caractères emphatiques en pourcentages: propriété canadienne à 75 p. 100, pour fortifier notre orgueil national; contenu non étranger à 80 p. 100, pour protéger notre culture canadienne. Il discute même à propos de critères aussi puérils. Il se demande si 50 p. 100 ne suffiraient pas. Et 66% p. 100? Non, disons 80 p. 100.

On trouve le même argument dans la lettre adressée par le ministre au *Time*. Elle est écrite dans un style pompeux: c'est une lettre comme on n'en avait plus vu depuis longtemps. Il a probablement dû utiliser une plume d'oie et de l'encre noire et il doit considérer cette lettre comme un cadeau à la postérité, comme la lettre écrite par Lord Chesterfield à son fils. Il pense peut-être que cette lettre devrait figurer pour toujours dans les annales de la littérature épistolaire canadienne, une lettre qui serait protégée grâce à un récent projet de loi qui a permis de sauver des

trésors canadiens. On s'attend presque à voir afficher un prix de \$1,000 sur l'original, de crainte qu'il ne soit vendu à un étranger au cours d'une vente aux enchères de grandes œuvres d'art canadiennes. Elle est truffée de définitions simplistes comme celles que le député de Spadina nous a données.

Il y confirmait tout d'abord que l'édition canadienne du *Time* n'avait aucune raison de s'opposer au bill C-58. Une entreprise qui a son siège à l'extérieur du Canada sait qu'elle n'est absolument pas fondée à s'opposer à la loi canadienne, en ce sens que les pouvoirs de notre État souverain sont toujours souverains et qu'ils peuvent s'exercer si ridicule, si mal conçue, si mal inspirée que puisse être la loi.

Peu importe les nombreux soubresauts qui peuvent ébranler la politique, il y a toujours la souveraineté et le pouvoir entre les mains du gouvernement. La population n'a sûrement pas manqué de s'en rendre compte et les ministériels ont dû s'en rendre compte eux aussi à l'occasion de la révolte de l'arrière-ban qui a donné lieu au brusque changement de politique au sujet de la situation de *Reader's Digest* par rapport à *Time*. C'était clair comme de l'eau de roche pour la population canadienne, si l'on se fie aux réactions qu'elle a eues face au *Reader's Digest*, comparativement à celles qu'elles a eu vis-à-vis de *Time*. Nous n'avions pas besoin pour cela de la conférence que le député de Spadina nous a donnée cet après-midi, et les Canadiens non plus n'en avaient pas besoin, car ils le savent depuis longtemps.

Le ministre a accouché d'une formule lapidaire qui semble assurée de l'immortalité. Il a dit que *Time* (Canada) luttait pour son argent et non pour des principes. Je concède que, du fait du contraste qu'elle énonce et de sa concision cette phrase a une certaine valeur littéraire, mais il n'y a pas que la revue *Time* qui s'est préoccupé des principes. De nombreux citoyens indépendants et de nombreuses revues canadiennes indépendantes ainsi que des écrivains ont écrit pour dire que pour eux aussi la question des principes était primordiale et qu'ils avaient tout lieu de s'inquiéter de ce que ce bill allait donner au gouvernement le moyen de censurer l'édition au Canada. Eux aussi s'indignent de ce que ce chiffre de 80 p. 100 ne se trouve nulle part dans le bill et qu'il soit laissé à la discrétion du gouvernement et du ministre compétent d'en décider selon leur caprice. Il s'agit là en effet d'une question de principe qui inspire de l'inquiétude et que nous devons examiner avec le plus grand soin.

Je me joins à ceux qui demandent que l'on renvoie le bill au comité, et je pense, comme le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) que c'est une bonne chose que le *Reader's Digest* continue à paraître au Canada. Je remarque que c'est par milliers que les Canadiens envoient à leurs députés des lettres qu'ils écrivent parfois péniblement à cause de l'âge ou de la maladie, leur disant qu'ils n'écrivent pas souvent mais qu'ils prennent la peine d'écrire cette fois-ci pour leur dire qu'ils aiment le format de *Reader's Digest* parce qu'ils peuvent le tenir facilement dans leurs mains, ce qu'ils peuvent difficilement faire avec d'autres revues. Ils donnent des détails personnels de leur propre situation. Je sais à quel point ils sont heureux que ce périodique continue d'être publié au pays et que l'opposition, avec l'aide de quelques courageux députés de l'arrière-ban d'en face, ait marqué le point victorieux, qui sera reconnu dans tout le Canada.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il nous faut maintenant savoir ce qui a valu cette victoire et quel accord a été conclu. Je crois que le député de Spadina, avec la connais-